



# FAIRE USAGE PROFESSIONNEL D'UN VEHICULE UTILITAIRE LEGER (VUL)

## PUBLIC

L'ensemble des salariés amenés à faire usage d'un VUL, ainsi que, pour partie, leur encadrement et leur direction.

## PRE-REQUIS

Concernant les conducteurs, posséder le permis de conduire B ou EB en état de validité et l'aptitude médicale à la conduite.

## OBJECTIFS

- Développer les compétences des participants pour intégrer dans leur pratique professionnelle :
  - les caractéristiques des risques routiers professionnels dans les milieux du travail, ainsi que les solutions et les pratiques préventives,
  - les conditions d'organisation des déplacements professionnels et savoir préparer les itinéraires,
  - les caractéristiques techniques des VUL, leurs aménagements et leurs équipements, et savoir en assurer les vérifications de sécurité,
  - les caractéristiques des charges véhiculées et les conditions de sécurité de leur transport,
  - les risques liés à la conduite et aux manœuvres d'un VUL.

## CONTENU

- L'établissement employeur ;
- L'utilisateur du VUL ;
- Les déplacements ;
- Le Véhicule Utilitaire Léger dont l'utilisation du carnet de suivi ;
- Le chargement des produits et matériels transportés ;
- Le transport des personnes en VUL ;
- La manœuvre d'un VUL ;
- La conduite du VUL.

## METHODES PEDAGOGIQUES

- Questionnaires, exposés, apports théoriques, études de cas, démonstrations et mises en situations pratiques.
- La présence partielle (lors de certaines séquences pédagogiques) d'un représentant du chef d'entreprise en tant que donneur d'ordre agissant sur l'organisation des déplacements est essentielle.
- Pour cette raison, les stages organisés en mode intra-entreprise seront privilégiés.
- Des stages inter-entreprises sont toutefois envisageables pour un public de TPE-PME d'une même branche professionnelle.

## DUREE

2 jours, soit 14 heures.

## FORMATEURS : Organismes de formation engagés par convention avec l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS

La liste des organismes de formation, engagés par convention avec l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS à respecter le cahier des charges « Usage professionnel d'un VUL » dans leur programme de formation est consultable sur le site de la CNAMTS :

<http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/le-risque-routier/aide-financiere-nationale-vul.php>

## FAIRE USAGE PROFESSIONNEL D'UN VEHICULE UTILITAIRE LEGER

Extrait de la liste nationale\* regroupant les organismes de formation engagés auprès de la Carsat pour développer le référentiel de compétences VUL dans leur formation

<b>CENTAURE</b>	route de Saint PHILIBERT 21220 GEVREY-CHAMBERTIN	<b>03 80 34 17 77</b>	contact@bourgogne-franche-comte.centaure.com;
<b>ECF EFB BOURGOGNE - DIJON</b>	5 place de la Libération 21000 DIJON	<b>03 80 65 83 63</b>	ecfliberation.dijon@cegetel.net;
<b>LLERENA BOURGOGNE - DIJON - LONGVIC</b>	14 rue de l'Ingénieur Bertin 21600 LONGVIC	<b>03 80 40 40 95</b>	conseil.formation@llerena.fr
<b>LLERENA FRANCHE-COMTE \ BESANCON - CHEMAUDIN</b>	ZI de Chemaudin rue des Cardiers 25320 CHEMAUDIN	<b>03 81 58 47 03</b>	conseil.formation@llerena.fr
<b>ECF VICTOR HUGO - MACON</b>	19-21 rue Victor Hugo 71000 MACON	<b>03 85 38 10 47</b>	ecf.macon@orange.fr;
<b>ECF AUXERRE ARQUEBUSE - AUXERRE</b>	8 rue du 24 Août 89000 AUXERRE	<b>03 86 52 12 82</b>	ecf.arquebuse@wanadoo.fr;
<b>PREVECO CONSEIL</b>	35 avenue Laplace 94110 ARCUEIL	<b>06 08 57 12 02</b>	dominique.ducamp@preveco.fr;

\* <http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/le-risque-routier/aide-financiere-nationale-vul.php>

### INSCRIPTION

Contactez directement ces organismes.